



PARTOUT, UN MEME DROIT A L'EDUCATION HALTE A TOUTES LES FORMES DE DEREGLEMENTATION !

Apprentissage

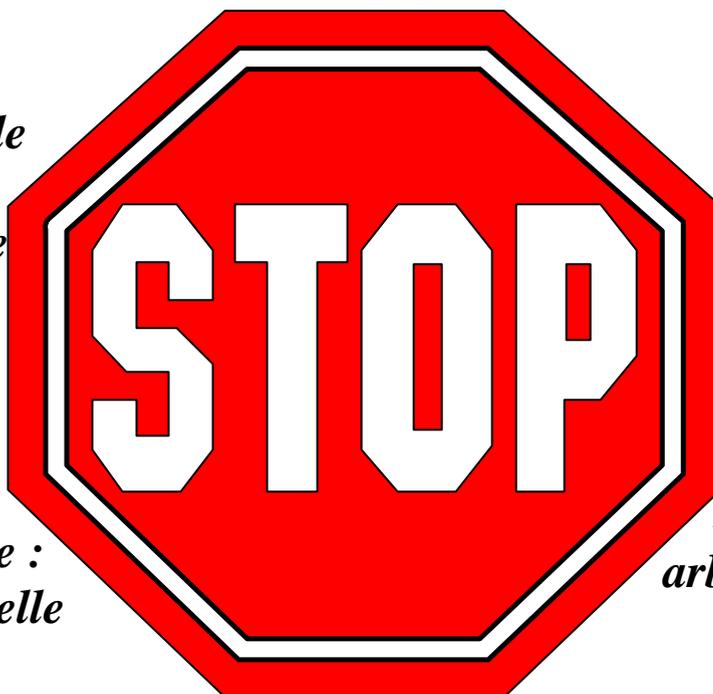
A 14 ans

*Groupes de
Compétence :
casse du groupe
classe*

*Socle commun
étriqué*

*Conseil
Pédagogique :
mise sous tutelle*

*Accès à la
hors-classe
arbitraire*



*Dynamitage
des ZEP*

Une fausse relance des Zep qui en **dynamite** la carte avec 3 niveaux :

- 249 collèges et écoles EP1 recevront des moyens supplémentaires aux dépens de tous les autres collèges ; les critères utilisés en ont écarté beaucoup qui concentrent pourtant les mêmes difficultés.
- Les EP2 sont censés conserver leurs moyens, mais nombre d'entre eux perdent déjà des heures à la rentrée 2006.

Les EP3 sortiront de l'éducation prioritaire sous 3 ans maximum

IL FAUT REFUSER UNE REFORME A MOYENS CONSTANTS QUI VISE A ABANDONNER LA PLUPART DES ETABLISSEMENTS !

La circulaire Zep impose une nouvelle organisation autour des *Comités Exécutifs* qui définit les profils des postes supplémentaires et conclut un contrat avec les autorités académiques.

La contractualisation, sous couvert d'expérimentation, est un instrument de déréglementation : organisation de la journée et de la semaine scolaire ; passerelles entre le 1^{er} et le 2^d degré ; élaboration et la mise en œuvre d'un livret de compétences par les corps d'inspection qui, en outre, « apporteront leur expertise à la mise en place de groupes de compétences. »

ON NE PEUT ACCEPTER QUE L'EDUCATION PRIORITAIRE DEVIENNE UN LABORATOIRE EXPERIMENTAL DE LA DEREGLEMENTATION !

REUNION LE MERCREDI 31 MAI de 14h à 17h30

SNES VERSAILLES

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex – (RER B Arcueil Cachan)

Inscription par courrier ou par mail (s3ver@snes.edu)

Retrouvez toutes les versions de ce tract sur notre site www.versailles.snes.edu